

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE « CIL Saint-ROCH »
27 Janvier 2007-
Salle du Vieux Moulin à OLLIOULES

Accueil , émargement,règlement cotisations 2007 et allocution de bienvenue du Président ,
Marius CORSIA

31 présents,13 représentés soit un total de 44 sur 73 adhérents

Participation de MM Robert Beneventi , Maire,Jean-Michel HUGUET Adjoint et Monsieur
Gérald , Service Technique Ville d'Ollioules

1° Rapport Financier

Présentation par Fabien DEGRANGE (voir synthèse en annexe)
Adopté à l'unanimité, idem pour le quitus aux Administrateurs

2° Election au Conseil d'Administration

Tiers sortant rééligible : MM Frédéric BANULS,Fabien DEGRANGE et Michel MASSON
Il est proposé deux Administrateurs supplémentaires : MM Peter KOSEL et Guy SCHWARTZ
qui accepte les fonctions de Secrétaire
Les 3 sortants sont réélus et les 2 nouveaux administrateurs sont élus à l'unanimité .Le
Conseild'Administration passe ainsi de 10 à 12 membres

3° Rapport moral du Président

Présentation sous la forme d'un diaporama des nombreux et divers aménagements réalisés en
2006 .

4° Allocution de M Le Maire d'OLLIOULES , Robert Beneventi

41 Bilan travaux

Bilan satisfaisant , le quartier St ROCH ayant bénéficié de multiples améliorations , d'un
aspect agréable : réfection de la voirie , plantation d'arbres,éclairage
public,signalétique,réhabilitation HLM,jeu pour enfants , parc de loisirs,rénovation Pont du
Berger ... Des choses restent à faire,tel que abribus et passage piéton surélevé ...

42 Bilan circulation routière

M Le Maire donne les résultats du comptage des véhicules et des contrôles de vitesse :

- stabilité du nombre de véhicules : 3169 véhicules/jour en 2004
3074 véhicules/jour en 2006

mais avec légère augmentation de la fréquentation du Chemin St ROCH , 1823 véhicules au
lieu de 1602 .

- baisse de la vitesse Entre les Horts (27 km/h en moyenne au lieu de 35 km/h en
2004 suite aux aménagements réalisés)
- augmentation de la vitesse Chemin St Roch , 39 km/h , ce qui est excessif

La Police est désormais équipée d'un pistolet radar permettant de contrôler la vitesse dans les deux sens et sur quelques mètres .Il est prévu une campagne de prévention en zone 30 avec les policiers municipaux , qui sera suivie d'une campagne de verbalisation .

M Le Maire se déclare favorable à un nouveau balisage et à un marquage au sol de l'entrée SUD en zone 30 .Une étude technique est en cours pour étendre le marquage au sol Chemin St Roch à double sens de circulation .

M Le Maire rappelle enfin que les sorties de chemins privés n'ont jamais la priorité .Pour obtenir la signalétique « Chemin privé » , voire la pose d'un panneau STOP , il convient de transmettre la demande au Service Urbanisme , via le CIL St Roch .

5° QUESTIONS-REPOSES

- tri sélectif des ordures ménagères : M le Maire est favorable à la généralisation du ramassage individuel en porte-à-porte.Pour les chemins privés , il faut l'accord de tous les co-propriétaires .M Le Maire donne son accord pour améliorer la gestion et l'accès à la grande Benne réservée aux déchets verts (végétaux)
- une note de rappel sera diffusée dans OLLIOULES-INFO sur l'obligation de tailler les haies qui débordent sur la voie publique et de respecter la hauteur maximale de 2 mètres
- pour la réparation des éclairages publics ,faire transiter les demandes par le CIL ST Roch .De façon générale , les anomalies et dysfonctionnements ,notamment dans le domaine de la sécurité , doivent être signalées au Président du CIL qui interviendra directement auprès des élus concernés

M Le Maire donne pour terminer quelques informations d'ordre général sur le proche environnement du Quartier St Roch :

- expérimentation sur 6 mois d'une nouvelle organisation des Services Techniques de la Ville d'Ollioules , avec mise en place de plans d'action et responsabilisation des équipes .
- l'ancien CASTORAMA sera transformé d'ici à 2009 en Caserne Intercommunale de sapeurs-pompiers, avec un effectif permanent d'une quinzaine de personnes

- le technopole de Var Matin est en cours d'achèvement et représente un bassin d'activité de 500 emplois .Sa gestion est assurée par Toulon Provence Méditerranée

- le terrain de la CASTELLANE : la déclaration d'utilité publique étant positive , la Ville d'Ollioules deviendra donc propriétaire .L'étude de réalisation prévoit un stade , une école,une salle polyvalente,des logements sociaux et la réhabilitation de la pinède .Tout sera débroussaillé , sauf dans un rayon de 50 mètres autour de la maison de l'actuel propriétaire .L'accès de ce complexe se fera par la route Jean Monnet et toute la desserte sera assurée par deux giratoires,l'un vers l'actuel magasin Privilège , l'autre vers GAMM'Vert .Il n'y aura donc pas d'accès routier par le Chemin St Roch mais un sentier piéton vers la pinède depuis le cimetière St Roch .

Clôture de L'Assemblée Générale Ordinaire par le Président qui remercie M Le Maire et l'ensemble des participants .